

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2011

Légalement convoqué le 3 février 2011, le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 10 février à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CARMINATI, Maire.

PRESENTS = MM. THOMASSET, DONZEL, Mme VILLARD, Melle SEIGNEMARTIN, Mme AUBERT FERRY, MM. TAVERNIER, MACHUT, Mmes TENAND, JOUX, BONNAMOUR, MERMET, RAMELLA, M. ROBIN, Mmes DELECHAMP, MARIN, MM. TRINQUET, COLLET, VIALLE, SONTTHONNAX, RUGGERI, Mmes RADAU, THEPPE GOURMAND

EXCUSES = M. LAURENT qui donne pouvoir à Mme RADAU
Mme TAVIER qui donne pouvoir à Mme THEPPE GOURMAND
M. BERROD

ABSENTE = Melle PILLET

Après avoir procédé à l'appel nominal et avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 30

En application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance est nommé en la qualité de Monsieur Jean-Claude RUGGERI.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver le procès verbal de la séance du 9 décembre 2010.

Pour : 25	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Monsieur le Maire indique les décisions prises au titre des délégations qui lui ont été confiées en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

DATE	OBJET
10/12/2010	Résiliation engagement de location garage n° 2 - 2, chemin des Monts d'Ain - M. CASSARD Serge
20/01/2011	Acceptation d'un don – photocopieur VEOLIA
21/01/2011	Contrat de maintenance avec € MS cinéma
26/01/2011	Convention de fourrière pour 2011 avec la SPA d'Oyonnax

AUTRES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE CETTE DELEGATION

DIA N° 11-01 : 18 rue du Collège

Section n°AB 363 de 698 m² - Section n°AB 615 de 52 m²

- 1 Local Commercial
- 1 Cave

Elixo – PA Arboria – Avenue des Platannes à PANNES (45),

à M. Julien TORRILHON – Route de Sénoche à MONTREAL LA CLUSE (01), au prix de 100 000€

DIA N° 11-02 : 1 rue de la Résidence

Section n°AB 48 de 830 m² - Section AB 12 de 607 m² (1/48^{ème})

Section AB 13 de 315 m² (1/48^{ème}) - Section AB 29 de 17 m²

- 1 Appartement
- 1 Cave

M. Thomas PICOT – 1 rue de la Résidence à NANTUA (01),

à Mme Sylvie GEOFFRAY épouse PICOT – 10 rue St Exupéry à OYONNAX (01), au prix de 114 736€ honoraires de négociation inclus

DIA N° 11-03 : Rue des Maures

Section n°AD 665 de 331 m² - Section n°AD 589 de 25 m²

- 2 parcelles

M. GENOUX Jean et Mme GENOUX Danièle née ALLOMBERT – 6 rue des Monts d'Ain à NANTUA (01),

à Sci DJMB – 12 rue des Maures à NANTUA (01), au prix de 16 378 €

I - FINANCES –BUDGET

Rapports présentés par Mme AUBERT FERRY

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire.

2. TARIFS COMMUNAUX 2011

Le Conseil Municipal approuve les tarifs des services communaux qui seront applicables à compter du 1^{er} mars 2011.

Pour : 25	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

3. ENGAGEMENT ANTICIPE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2011

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une demande d'autorisation d'engager des crédits 2011 avant le vote du budget.

Conformément à la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988, il est permis d'autoriser Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts l'exercice précédent.

En l'occurrence, il s'agit d'une ouverture de crédit en recette et dépenses (article 2132) pour l'acquisition et revente de la propriété COUTURE, pour un montant de 190 000 Euros.

Par ailleurs, un certain nombre de dépenses nécessitent d'être engagées sur les comptes suivants :

2184 : 3 000 Euros

21578 : 1 000 Euros

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à procéder à l'engagement anticipé de ces crédits.

Pour : 25	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

4. CINEMA : TRAVAUX POUR L'EQUIPEMENT NUMERIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CENTRE NATIONAL DE LA CINEMATOGRAPHIE ET AU CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES

Emmanuelle AUBERT FERRY expose que l'équipement de la salle du cinéma LE CLUB en numérique entraîne des travaux estimés à 106 046.76 € TTC répartis comme suit et précise que ceux-ci peuvent faire l'objet de subventions du Conseil Régional Rhône-Alpes et du Centre National de la Cinématographie.

DESIGNATION	MONTANT HT	MONTANT TTC
Equipement projection numérique	73 660.00 €	88 097.36 €
Travaux cabine de projection		
. REPRISE MACONNERIE	697.00 €	833.61 €
. MENUISERIE	2 138.17 €	2 557.25 €
. CLIMATISEUR	4 473.95 €	5 350.84 €
. ELECTRICITE	5 404.75 €	6 464.08 €
. BANQUE D'ACCUEIL	2 294.00 €	2 743.62 €
TOTAL	88 667.87 €	106 046.76 €

Le Conseil Municipal approuve le programme de travaux ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Régional Rhône-Alpes et du CNC.

Pour : 25	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

II – FONCIER – URBANISME - TRAVAUX =

1. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BORDS DU LAC : AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE POUR DEPOSER UN PERMIS D'AMENAGER

M. le Maire rappelle que :

- la commune a décidé de procéder à des travaux d'aménagements paysagers sur la rive ouest du lac, Route de Port, pour lesquels des demandes de subventions ont été faites au Conseil Général et dans le cadre du CDDRA,
- pour cela, il est nécessaire de déposer une demande de permis d'aménager ;
- selon la jurisprudence, le Maire ne peut légalement demander un permis d'aménager sans avoir obtenu au préalable l'accord du conseil municipal ;

Le conseil municipal autorise M. le Maire à déposer une demande de permis d'aménager pour la réalisation de ces travaux, ainsi que toute demande de permis modificatif, dans la mesure où ces modifications ne remettent pas en cause l'économie générale du projet.

Pour : 25	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

2. AMENAGEMENT DE LOCAUX POUR LES RESTAURANTS DU CŒUR : AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE POUR DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE

M. le Maire rappelle que :

- la commune a décidé d'aménager des locaux pour reloger l'association des Restos du Cœur, dans la maison située Chemin des Monts d'Ain ;
- pour cela, il est nécessaire de déposer une demande de permis de construire ;
- selon la jurisprudence, le Maire ne peut légalement demander un permis de construire un immeuble de la commune sans avoir obtenu au préalable l'accord du conseil municipal ;

Le conseil municipal autorise M. le Maire à déposer une demande de permis de construire pour le bâtiment en question ainsi que toute demande de permis modificatif, dans la mesure où ces modifications ne remettent pas en cause l'économie générale du projet.

Pour : 25	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

3. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LE SIEA

Dans le cadre des travaux réalisés par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain pour la fibre optique, il convient de conclure une convention pour installer une armoire « optique » sur une parcelle communale cadastrée section AE n° 57 et définir les charges et conditions de cette installation. Il est précisé que cette autorisation serait délivrée à titre gratuit.

Le conseil municipal approuve cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

Pour : 25	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

4. ECHANGE DE TERRAINS AVEC Mme Alice GUY : DELIBERATION MODIFICATIVE

M. le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 19 décembre 2009, il a décidé de procéder à un échange de terrain avec Mme Alice GUY nécessaire pour permettre l'aménagement de la desserte des terrains et Pré Panet et de Pièce Rouge.

Il était notamment prévu la cession à Mme GUY de 2 830 m², issus de la parcelle AI n° 195 (désormais cadastrée section AI n° 259 – lieudit « La Vy des Sots ». Or, il s'avère que, selon l'accord intervenu entre les parties, cette superficie s'établissait à 3 350 m² et non pas 2 830.

En conséquence, M. le Maire propose de prendre une délibération modificative.

Le Conseil Municipal approuve cette modification.

Pour : 25	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

5. CESSION DU NEMO : DELIBERATION MODIFICATIVE

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 25 mai 2010, il avait approuvé la cession du « NEMO » à la SCI AKSU appartenant aux Consorts DURDU.

Or, l'acquéreur de ce bâtiment a fait part à la commune de voir substituer la SCI DURDU à la société AKSU initialement prévue.

En conséquence, M. le Maire propose de prendre une délibération modificative.

Le Conseil Municipal approuve cette modification.

Pour : 25	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

III – INTERCOMMUNALITE

1. MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU DU LANGE ET DE L'OIGNIN

Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors de sa séance du 9 décembre dernier, il a accepté le retrait des communes de CONDAMINE, OUTRIAZ et VIEU D'IZENAVE du SIVU du Lange et de l'Oignin.

Or, par courrier du 14 décembre 2010 le président du SIVU du Lange et de l'Oignin a fait connaître que la Sous-préfecture de Nantua avait demandé le retrait de la délibération prise à ce sujet par le Comité Syndical le 5 octobre 2010 au motif qu'elle n'était pas suffisamment explicite quant aux conditions financières du retrait des communes et qu'elle ne peut être rétroactive au 1^{er} janvier 2010.

Le Comité Syndical a donc délibéré de nouveau le 8 décembre 2010.

Le conseil municipal confirme son accord sur ces demandes de retrait.

Pour : 25	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

IV – FORET COMMUNALE

1. PROGRAMME DE COUPES DE BOIS 2011

Rapports présentés par Mlle Lydie SEIGNEMARTIN.

Il est proposé au Conseil de bien vouloir – sur proposition de l'Office National des Forêts – modifier le programme des coupes de bois et leurs modes de commercialisation pour l'année 2011 :

Parcelles	résineux	feuillus	commercialisation
1	250 m ³		Vente publique en bloc sur pied
6	266 m ³	114 m ³	Vente publique en bloc sur pied
45	120 m ³		Vente publique en bloc sur pied
46	50 m ³		Suppression car la parcelle est déclarée inexploitable

Le Conseil Municipal approuve ce programme de coupes de bois 2011.

Pour : 25	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

2. PROGRAMME DE TRAVAUX 2011 – APPROBATION – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Il est proposé au Conseil de bien vouloir approuver le programme de travaux ci-dessous et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Régional Rhône-Alpes :

- Dégagement en plein de régénération naturelle - parcelle n° 2, pour un montant de 2 805 € HT, avec une subvention susceptible d'être allouée par la Région à hauteur de 30 % (841 €).
- Nettoyement - dépressage de résineux de 3 à 6 m – parcelle n° 12 pour un montant de 3 575 € HT, avec une subvention susceptible d'être allouée par la Région à hauteur de 30 %, soit 1 072 €.

Le Conseil Municipal approuve ce programme de travaux et autorise M. le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Régional Rhône-Alpes.

Pour : 25	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

V – QUESTIONS DIVERSES =